

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Siège  
35, route de la Quemine  
71500 Branges

Séance du 27 février 2025

Séance du 27 février 2024  
Nombre de membres  
du Comité Syndical  
en exercice : 96

Présents à la séance : 49  
Votants : 63

Date de la convocation :  
20 février 2025  
Date de l'affichage :  
28 février 2025

Objet de la délibération

**Répartition des frais  
SIREN/SPANC pour  
2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-sept du mois de février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Mmes BLANCHARD Karine, BOISSOT Agnès, BONIN Sylviane, BUTTIGIEG Auréline, CHAUSSAT Virginie, DEJEAN-AGRON Marie, DUPONT Martine, DUROUX Nadine, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, RODOT Nelly, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, MM BARBOTTE Alain, BENARD Théo, BERNARD Eric, BOILLET Stéphane, BONDIER Patrick, BORNEL Daniel, CAMUS Denis, CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, DONGUY Roger, FATET Alain, FERRIER Antoine, GONTCHARENKO Alain, GROS Stéphane, GUIGUE Jean Michel, MALIN Jacky, MARICHY Patrick, MERLIN Denis, MORAND Stéphane, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THIÉRIOT Yanick.

**Excusés (représentés par)** : Mmes DIMBERTON Marie (CHAMBON Dominique), GROSS Stéphanie (DUROUX Nadine), LACROIX MFOUARA Béatrice (BOILLET Stéphane), MM BLANC Eric (GROS Stéphane), BRAUD Benjamin (BONDIER Patrick), COUCHOUX Eric (FATET Alain), COULON Jean-François (PERNIN Philippe), DE VECCHI Eric (JAEGER Claire), FARIA Xavier (CHAUSSAT Virginie), GUICHARD Christian (LAGUT Jocelyne), MASSOT Denis (CLERC Christian), POUSSIN Luc (BONIN Sylviane), VADOT Anthony (BORNEL Daniel), VICCHIO Stéphane (THEVENET Catherine).

**Excusés non représentés** : Mmes BAILLET Pascale, BEY Sandra, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, MOREL Martine, VINCEROT Béatrice, MM BESSON Stéphane, CAUZARD Philippe, DUBOIS Claude, LABOURIAUX Daniel, REBOULET Jean Michel, TREFFOT Claude, WITMANS Matthijs.

**Absents** : Mmes DA SILVA Mariana, FRAPPET Martine, GAUTHIER Sophie, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, WILLAUER Françoise, MM BADET Guillaume, BEY Pascal, COLIN Jean-François, COLIN David, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, GALOPIN Christophe, GAUTHIER Bernard, GELOT Jacques, MORAND Johan, PILLON Christophe, VITTAUD Jean-Pierre, VIVANT Jérôme.

○○○○○

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération 2006-04-08 du 27 avril 2006, il est nécessaire de prévoir les clefs de répartition des frais communs au SIVOM et au SPANC pour 2025.

L'ensemble de ces dépenses étant prévu au budget SIVOM, le SPANC versera au SIVOM une somme correspondant aux frais engagés par le SIVOM au bénéfice du SPANC, à savoir :

Part de l'indemnité des élus : 25% du montant total. Soit : 8 032 €

Part sur les salaires du personnel du SIVOM : 5% du salaire de la comptable et 5% du salaire du responsable administratif soit 6061 €

Part sur l'amortissement du bâtiment (20%) : 1 180 €

Part sur le téléphone : 3 000 €

Part sur le nettoyage des locaux (10%) : 620 €

Part / consommation d'énergie des locaux (10%) : 2 000 €

Pour les diverses assurances : 3 000 €

Participation affranchissement : 6 000 €

Carburant : 1500 €

Participation CNAS : 1 100 €

Assurance statutaire : 5 000 €

Soit un total de : 37 493 €

|                       |       |
|-----------------------|-------|
| Reversement au SIVOM  | 2025  |
| Compte \ total        | 37493 |
| Salaire + amt 658     | 15273 |
| Téléphone 6262        | 3000  |
| Carburant 6066        | 1500  |
| Entretien 6283        | 620   |
| Énergie 60611         | 2000  |
| Assurance 6161        | 3000  |
| Timbres 6261          | 6000  |
| Autre / personnel 648 | 1100  |
| Ass statutaire 6458   | 5000  |

Les opérations comptables nécessaires s'effectueront en fin d'année.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la répartition de frais 2025 entre les services, comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré le 27 février 2025

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 28 février 2025.

Publié, affiché, notifié le 28 février 2025.